



POLE REVENDICATIF/ ASSOCIATIF SOCIAL

Compte rendu

Paris, le 27 janvier 2014

Nom du fichier : ccn66_crendu_240114_140128A

Total page(s) : 5

Réf. : BL/MG

Objet : compte rendu commission nationale paritaire de négociation

Commission Nationale Paritaire de Négociation CCN 66 du 24 janvier 2014

Représentaient la CFDT : Loïc Prévost, Francis La Régina, Bertrand Laisné.

Présidence assurée par la FEGAPEI

Ordre du jour :

- **Approbation du relevé de positions de la CNPN du 18 décembre 2013**
- **Politique salariale 2014**
- **Complémentaire santé**
- **Prévoyance**
- **Intégration des nouveaux métiers et formation des salariés sans qualification**

1- Approbation du relevé de positions de la CNPN du 18 décembre 2013

A la lecture du relevé de positions, certaines organisations syndicales demandent à revenir sur la date d'ouverture des négociations sur la prévoyance. Pour ces dernières, elles ne peuvent avoir lieu qu'après diffusions et études des résultats de l'enquête santé au travail.

La CFDT répond que sa position est légèrement différente puisque la condition, qu'elle pose pour l'ouverture des négociations, n'est pas les résultats de l'enquête mais son démarrage.

En effet les résultats de l'enquête n'influeront pas, directement et immédiatement, sur la situation actuelle des comptes du régime de prévoyance mais devront agir :



SANTÉ
SOCIAUX

- dans un premier temps sur l'amélioration des conditions de travail- la CFDT revendique la mise en place d'une réelle politique « santé au travail » et « prévention des risques professionnels ».
- et dans un second temps sur la sinistralité des années suivantes.

En tout état de cause, la gestion du régime de prévoyance ne doit pas être abandonnée.

La CGC et la CFTC rejoignent la position de la CFDT.

La délégation SUD rappelle son opposition à l'ouverture des négociations et souhaite que le terme « partenaires sociaux » ne soit plus employé car SUD n'est le partenaire de personne ! (dixit)

La formulation dans le relevé de positions est donc nuancée pour intégrer les diverses positions.

2- Politique salariale 2014

Les délégations SUD, FO et CGT font tour à tour une déclaration liminaire.

La CFDT rappelle que la politique salariale se joue bien en amont de la conférence salariale, lors de la construction et du vote du projet de loi de finance de la sécurité sociale. La CFDT annonce que contrairement à certaines organisations syndicales, elle participera à la conférence salariale prévue le 29 Janvier 2014 et interpellera de vive voix la DGCS mais aussi le représentant de l'Assemblée des Départements de France (ADF).

D'après leur source, les employeurs annoncent que le taux d'évolution pressenti devrait être de 1,4 %. Concernant le GVT (Glissement Vieillissement Technicité) et suivant leur propre « calcul » il se situerait entre 0,89 et 1 %.

La CFDT s'interroge une fois de plus sur le taux du GVT annoncé par le SYNEAS et la FEGAPEI et de sa fiabilité, au regard des résultats de leur enquête sur la complémentaire santé avec 500 réponses sur l'ensemble des établissements !!

D'ores et déjà, si ces chiffres sont confirmés lors de la prochaine conférence salariale, la marge de manœuvre pour les négociations salariales en 2014 sera quasiment nulle....

La délégation SUD demande une interruption de séance **pour les organisations ayant fait une déclaration liminaire...**

C'est la première fois dans l'histoire de la CCN 66 qu'une interruption de séance exclue la moitié des organisations syndicales ! Ainsi les délégations CFDT, CFTC et CGC quittent la salle... c'est à ce moment que la délégation SUD a des propos dignes d'une cours de récréation à l'encontre de la CFDT !

Au retour de l'interruption de séance, FO et la CGT expriment leur malaise et parlent d'un mal entendu sur la demande d'interruption de séance et l'exclusion de certaines organisations et regrettent certains propos tenus.

La CFDT en profite pour rappeler (ou apprendre) à la délégation SUD que malgré nos différences de positions, d'idées ou autres ; le respect demeure une des règles entre « partenaires sociaux ».

FO, CGT et SUD demandent, dans une déclaration commune, que soit faite une enquête paritaire auprès des établissements pour le calcul du GVT. Et pour 2014, que les 1,4 % de l'enveloppe du taux directeur soient intégralement réaffectés à l'augmentation de la valeur du point.

Pour rappel la CFDT, depuis plusieurs années, revendique la mise en place d'un outil partagé et paritaire afin de calculer le GVT.

Les employeurs répondent ne pas avoir mandat pour répondre à la déclaration des trois organisations syndicales, mettant ainsi un terme au débat...

3- Complémentaire santé

ARRA Conseil présente le cahier des charges de l'appel d'offre qui intègre les demandes issues de la dernière commission paritaire du 18 décembre 2013.

La demande de tarification portera sur 4 projets de régimes de bases mais également sur les écarts entre ces régimes et d'éventuelles options.

S'ensuivent des débats durant lesquels les opposants à la mise en place du régime « complémentaire santé » rappellent leurs positions...

Pour la CFDT, à ce stade du dossier il n'est pas encore question de négociation ni de choix d'organismes assureurs. L'appel d'offre tel que proposé permettra aux partenaires sociaux d'avoir une estimation du coût des différents scénarios de régimes demandés, mais aussi d'analyser la capacité des opérateurs à répondre aux critères définis. C'est après tout ce travail, que les vraies négociations pourront s'ouvrir.

Les employeurs demandent à chaque organisation syndicale de se positionner sur le cahier des charges :

- FO, CGT et SUD refusent de se positionner,
- CFDT, CGC et CFTC valident le cahier des charges.

Dans le cadre d'un appel d'offre ouvert, le cahier des charges est diffusé le plus largement possible. La 29 avril 2014, lors d'une commission paritaire les différentes réponses à l'appel d'offre seront présentées aux partenaires sociaux.

La CFDT rappelle sa position, à savoir que la complémentaire santé ne doit pas être au rabais mais qu'elle doit être un réel avantage pour les salariés de la CCN66.

La CFDT prévoit, aussi, d'interpeller la DGCS lors de la conférence salariale, sur le financement de ce dispositif.

4- Prévoyance

- **Enquête santé au travail :**

La CFDT demande de clarifier clairement le mandat donné à la CNPTP dans le cadre de l'enquête sur la « santé au travail et le diagnostic des causes de l'augmentation des arrêts de travail », suite à la remise en cause de celui-ci par certaines organisations syndicales.

Le cadre retenu est : toutes les décisions politiques seront prises en CNPN. Tous les travaux seront menés en CNPTP. Ainsi, le choix du consultant chargé de l'enquête sera donc fait en CNPN...

Commentaire CFDT : pourquoi faire simple lorsque l'on peut faire compliqué !

La CFDT demande d'intégrer dans l'appel d'offre que l'organisme retenu fasse un comparatif entre son enquête et les éléments ressortis de l'étude CNPTP de 2007. (Pour mémoire, la CNPTP avait fait, à l'époque, une enquête sur les causes de l'absentéisme. Les résultats de cette enquête, qui remettaient en question certaines de leurs pratiques, n'avaient pas satisfait les employeurs).

Le calendrier retenu est :

- retour des réponses à l'appel d'offre pour le 17 février 2014.
- étude et audition des cabinets à la CNPTP du 27 février 2014.
- choix de l'organisme le 04 mars 2014 en CNPN.

L'étude quantitative des arrêts de travail (ARRA Conseil) sera menée conjointement.

- **Régime de prévoyance**

ARRA intervient pour donner le retour de Chorum (principal assureur du régime) sur l'état du régime de prévoyance. Après avoir exprimé son soutien à la prévoyance de la CCN 66, Chorum affirme pouvoir assumer budgétairement l'année 2014 avec les réserves actuelles. Par contre il sollicite la CNPN pour la mise en place d'un accord sur la prévoyance pour une application au 1^{er} janvier 2015. Car à ce jour, les résultats ne laissent pas espérer une amélioration du nombre des arrêts de travail entre 2013 et 2012.

Les organisations syndicales demandent que les assureurs rencontrent la CNPTP pour une présentation de l'état du régime. Les employeurs estiment que cette démarche doit être programmée... mais (à demi-mots) semblent soutenir le projet afin que « certaines organisations se rendent compte de la gravité de la situation et se responsabilisent ».

5- Intégration des nouveaux métiers et formation des salariés sans qualification

Les employeurs répondent que leur position reste inchangée à savoir : refus de négocier sur des accords séparés mais sur une révision complète de la convention collective.

La CFDT rappelle qu'actuellement des salariés ne sont pas intégrés dans la convention, donc non reconnus. Leur refus de ne pas vouloir négocier est synonyme d'une volonté d'exclusion de ces salariés.

Il est rappelé aussi qu'un accord avait été trouvé de manière unanime sur la formation des salariés « sans qualification », lors des commissions mixtes paritaires.

Les organisations syndicales rappellent qu'en janvier 2013, les employeurs ont demandé : les axes et la méthode de travail souhaités par les partenaires sociaux dans le but de continuer à faire vivre la convention collective dans l'attente de la conclusion d'une convention de branche.

Réponse des employeurs un an plus tard : la convention collective de branche ne verra sûrement pas le jour avant plusieurs années.... Ainsi, la CC 66 ne doit donc pas être juste maintenue en vie mais revue plus profondément.

Suite à cette réponse, une suspension de séance est demandée par les organisations syndicales, toutes y participent... à l'issue de laquelle elles réaffirment leur volonté de négocier (même SUD !) elles demandent que la négociation sur la formation des « sans qualification » ait lieu le 04 mars 2014.

Les employeurs acceptent de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine CNPN :

L'ordre du jour sera donc :

- Formation des salariés sans qualification.
- Règlement Intérieur de la CNPN.
- Enquête paritaire sur le GVT.
- Retour sur la conférence salariale.
- Choix du prestataire pour l'enquête santé au travail.

Les négociateurs.